Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 022-212200042-20250404-2025DELIB13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 15
Nombre de conseillers absents : 12
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

<u>Présents</u>: CLECH Vincent, BOURDON Yves, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

<u>Absents</u>: BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

<u>Procurations</u>: BOÉTÉ Cécile à LE COQ Laurent, TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/13

Finances Locales Budget annexe « Résidence An ti-Skol » Vote du Budget Primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Résidence An Ti-skol »,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 022-212200042-20250404-2025DELIB13-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	20	
Votes Pour :	20	
Votes Contre :	0	
Abstention:	0	

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Résidence An ti-Skol» 2025, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	84 509.05 €
Section d'investissement	73 358.60 €

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Vincent CLECH La secrétaire de séance, Valérie HADJADJE

